



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

MC/2361/Rev.1

Original : anglais
9 décembre 2013

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

CENT TROISIEME SESSION

RAPPORT SUR LA

CENT UNIEME SESSION DU CONSEIL

NOTE CONCERNANT LE DOCUMENT MC/2361

A sa cent troisième session, le Conseil, par sa résolution n° 1260 du 26 novembre 2013, a approuvé le rapport sur sa cent unième session sans aucun amendement.

Pour nous épargner la réimpression du document entier, nous saurions gré aux destinataires de bien vouloir agraffer cette page de couverture au document original MC/2361 en date du 20 février 2013.

Genève
27-30 novembre 2012
Rapporteur : M. Bertrand de Crombrughe (Belgique)



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

MC/2361

**Original : anglais
20 février 2013**

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

CENT UNIEME SESSION

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
CENT UNIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève
27-30 novembre 2012
Rapporteur : M. Bertrand de Crombrughe (Belgique)

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, C.P. 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail ; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
OUVERTURE DE LA SESSION, POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS	2
ELECTION DU BUREAU	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS	3
a) Demandes d'admission en qualité de Membre soumises par Saint-Vincent-et-les Grenadines, la République de l'Union du Myanmar et la Papouasie-Nouvelle-Guinée	3
b) Demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par l'African and Black Diaspora Global Network on HIV and AIDS (ABDGN), World Vision International, et le Programme alimentaire mondial	4
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL	5
REMARQUES LIMINAIRES	5
GOVERNANCE DE L'OIM	6
a) Projet de rapport sur la centième session du Conseil	6
b) Rapport sur la cent neuvième session du Comité exécutif	6
c) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2012	6
d) Programme et Budget pour 2013	6
e) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget	7
f) Autres points soulevés dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances	7
g) Projet de résolution concernant l'OIM et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement de 2013	10
h) Projet de résolution sur le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire	11
i) Date et lieu des prochaines sessions	11

TABLE DES MATIERES

(suite)

	<u>Page</u>
DISCOURS LIMINAIRE	12
ECHANGE DE VUES SUR DES QUESTIONS DE MIGRATION ACTUELLES	13
La gestion des migrations dans les situations de crise	13
Migration et santé	18
Migration et développement	21
DEBAT GENERAL	26
CLOTURE DE LA SESSION	30

PROJET DE RAPPORT SUR LA CENT UNIEME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n° 1232 du 5 décembre 2011, le Conseil s'est réuni pour sa cent unième session le mardi 27 novembre 2012 au Palais des Nations, à Genève. Sept séances ont été tenues.

PARTICIPATION¹

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Djibouti	Madagascar	Roumanie
Afrique du Sud	Egypte	Maldives	Rwanda
Albanie	El Salvador	Mali	Saint-Siège
Algérie	Equateur	Malte	Saint-Vincent-et-les Grenadines ²
Allemagne	Espagne	Maroc	Sénégal
Angola	Estonie	Mauritanie	Serbie
Argentine	Etats-Unis d'Amérique	Mexique	Sierra Leone
Australie	Ethiopie	Monténégro	Slovaquie
Autriche	Finlande	Myanmar ²	Slovénie
Azerbaïdjan	France	Namibie	Somalie
Bahamas	Gabon	Népal	Soudan
Bangladesh	Gambie	Nouvelle-Zélande	Soudan du Sud
Bélarus	Géorgie	Nicaragua	Sri Lanka
Belgique	Ghana	Niger	Suède
Bolivie (Etat plurinational de)	Grèce	Nigéria	Suisse
Bosnie-Herzégovine	Guatemala	Norvège	Swaziland
Botswana	Haïti	Pakistan	Tadjikistan
Brésil	Honduras	Panama	Thaïlande
Bulgarie	Hongrie	Paraguay	Togo
Burkina Faso	Inde	Pays-Bas	Tunisie
Burundi	Iran (République islamique d')	Pérou	Turquie
Cambodge	Irlande	Philippines	Ukraine
Canada	Israël	Pologne	Uruguay
Cap-Vert	Italie	Portugal	Venezuela (République Bolivarienne du)
Chili	Jamaïque	République centrafricaine	Viet Nam
Chypre	Japon	République de Corée	Yémen
Colombie	Jordanie	République démocratique du Congo	Zambie
Congo	Kenya	République de Moldova	Zimbabwe
Costa Rica	Lettonie	République dominicaine	
Côte d'Ivoire	Lesotho	République tchèque	
Croatie	Libye	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
Chypre	Lituanie		
Danemark	Luxembourg		

¹ Voir la liste des participants (MC/2360).

² Voir le paragraphe 12.

3. Le Bahreïn, la Chine, Cuba, l'Indonésie, le Qatar, la Fédération de Russie, Saint-Marin, l'Arabie saoudite et l'ex-République yougoslave de Macédoine étaient représentés par des observateurs.

4. Le Comité permanent interorganisations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Union africaine, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation internationale du Travail, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation internationale de la francophonie, l'Organisation de la coopération islamique, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé et le Forum mondial sur la migration et le développement étaient représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Ordre souverain de Malte, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales (ONG) suivantes étaient représentés par des observateurs : Africa Humanitarian Action, African and Black Diaspora Global Network on HIV/AIDS (ABDGN), Caritas internationalis, Femmes Africa Solidarité, l'Institut international de droit humanitaire, l'Organisation internationale islamique de secours, le Service social international, le Service Jésuite des Réfugiés, la Fédération luthérienne mondiale, le Refugee Education Trust et World Vision International.

6. Les participants ont pris part à deux manifestations organisées en marge de la session du Conseil, à savoir : le lancement de l'ouvrage *Foundations of International Migration Law*, et celui de *Migration Initiatives 2013*.

OUVERTURE DE LA SESSION, POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS

7. Le Président sortant, M. Christian Strohal (Autriche), a ouvert la session le mardi 27 novembre 2012 à 10 h 20.

8. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les Etats non membres, les organisations internationales gouvernementales et les ONG énumérés aux paragraphes 3 à 5.

ELECTION DU BUREAU

9. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants :

Président :	M. Abdul Hannan (Bangladesh)
Premier Vice-Président :	Mme Alicia Arango (Colombie)
Second Vice-Président :	M. James Manzou (Zimbabwe)
Rapporteur :	M. Bertrand de Crombrughe (Belgique)

10. En prenant la présidence, M. Hannan a remercié M. Strohal et le Bureau sortant pour leur travail méritoire, notamment sur les questions de la réforme budgétaire et de la participation de l'Organisation au deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations

internationales et le développement. Il se réjouissait à la perspective d'œuvrer avec les Membres dans un esprit de coopération, de transparence et d'ouverture. L'OIM était bien placée pour relever les défis multiformes de la mobilité humaine et dessiner l'avenir des migrations dans l'intérêt de la communauté internationale.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11. Le Conseil a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document MC/2344/Rev.1.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

a) Demandes d'admission en qualité de Membre soumises par Saint-Vincent-et-les Grenadines, la République de l'Union du Myanmar et la Papouasie-Nouvelle-Guinée

12. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n° 1233, 1234 et 1235 admettant, respectivement, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la République de l'Union du Myanmar et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que Membres de l'OIM.

13. La représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines a dit qu'environ 110 000 personnes résidaient dans le pays mais que la diaspora comptait environ un demi-million d'individus, qui pouvaient contribuer au développement par des rapatriements de fonds, des investissements, ainsi que par le transfert de compétences et de connaissances. Le Gouvernement s'efforçait d'élaborer des politiques susceptibles de tirer profit des possibilités qu'offrait la diaspora pour renforcer le développement national. D'importantes ressources devaient être mobilisées pour relever des défis migratoires : lutte contre la traite des êtres humains, garantie d'un traitement digne pour les ressortissants de l'étranger, réinsertion sociale des personnes refoulées, et rapatriement de leurs avoirs. Certains de ces défis étaient nouveaux pour le Gouvernement saint-vincentais-et grenadin, qui avait du mal à mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires pour les relever, à adopter des politiques et à former du personnel capable de les mettre en œuvre. Saint-Vincent-et-les Grenadines était reconnaissante à l'OIM pour la coopération technique et l'aide dont elle avait bénéficié au titre de multiples partenariats, et se réjouissait à la perspective de renforcer sa capacité à œuvrer avec la communauté internationale pour résoudre les problèmes de migration avec efficacité et humanité, en tant que Membre de l'OIM.

14. Le représentant du Myanmar a dit que son pays avait beaucoup appris de l'Organisation en accueillant sur son territoire un bureau extérieur, et qu'il était reconnaissant pour l'assistance dont il avait bénéficié, qui avait permis à ses ressortissants de l'étranger de rentrer au pays de manière sûre et ordonnée. Depuis mars 2011, le Gouvernement s'était lancé dans d'importantes réformes économiques, sociales et autres, qui avaient contribué à une amélioration des conditions de vie de la population, notamment sur le plan des droits du travail. Plusieurs organisations nationales de travailleurs et d'employeurs ont vu le jour. Des mesures étaient prises en faveur de la main-d'œuvre qualifiée et d'une réduction de la pauvreté par le travail. Etant donné qu'environ 3 millions de ressortissants du Myanmar travaillaient à l'étranger, le Gouvernement s'efforçait de promouvoir et de protéger leurs droits et militait en faveur d'une meilleure compréhension du rôle positif de la migration dans les sociétés d'accueil et les pays d'origine. En outre, les pouvoirs publics s'emploieraient à renforcer les capacités des institutions nationales et

régionales s'occupant de la migration, et à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la migration irrégulière, de la traite des êtres humains et du trafic illicite de migrants.

15. Aucun représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'était présent pour prendre la parole après l'admission du pays.

b) Demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par l'African and Black Diaspora Global Network on HIV and AIDS (ABDGN), World Vision International et le Programme alimentaire mondial.

16. Conformément aux résolutions n° 1236, 1237 et 1238, respectivement, le statut d'observateur aux réunions du Conseil a été accordé à ABDGN, World Vision International et au Programme alimentaire mondial.

17. La représentante d'ABDGN a dit que le réseau avait intensifié sa coopération avec l'OIM au cours des quatre années précédentes, notamment pour améliorer sa connaissance et sa compréhension des liens entre le VIH et la migration. Il continuerait à œuvrer avec l'OIM pour donner suite aux recommandations de la résolution sur la santé des migrants adoptée à la soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé.

18. La représentante de World Vision International a dit que son organisation coopérait de longue date avec l'OIM dans de multiples régions du monde. Dans un contexte de mobilité humaine croissante, de grande vulnérabilité des enfants, d'incertitude croissante et de besoins humanitaires toujours plus grands, World Vision International était déterminée à coopérer plus étroitement encore avec l'OIM à l'avenir.

19. La représentante du Programme alimentaire mondial a dit qu'en 2011, son organisation avait coopéré avec l'OIM dans 23 pays du monde. Tandis que le nombre des crises humanitaires ne cessait d'augmenter, de même que leur ampleur et leur complexité, il était de plus en plus important de mettre en place un partenariat mieux coordonné et plus prévisible entre les deux organisations. L'octroi du statut d'observateur aux sessions du Conseil faciliterait cela, en améliorant la compréhension mutuelle au niveau organisationnel.

20. Le Directeur général, souhaitant la bienvenue aux trois nouveaux Membres, a déclaré que l'OIM aiderait Saint-Vincent-et-les Grenadines à élaborer des politiques visant à développer le potentiel de son importante diaspora, et a émis l'espoir que ce pays participerait à la Conférence ministérielle sur la diaspora. En outre, l'OIM continuerait d'aider le Gouvernement à lutter contre la traite d'êtres humains et à réintégrer les migrants de retour. L'OIM avait établi de solides fondements pour une coopération avec le Myanmar dans toutes sortes de domaines se rapportant à la migration, notamment dans le domaine de la santé et des programmes destinés aux migrants de retour depuis la Thaïlande et le Bangladesh. Le statut de Membre permettrait de bénéficier d'un soutien accru de l'OIM concernant le bien-être et les droits des travailleurs migrants et de leur famille, par des formations et un renforcement des capacités à l'échelle nationale et régionale. L'OIM espérait poursuivre l'action menée dans la capitale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et accroître le soutien qu'elle fournissait à l'échelle du pays.

21. Souhaitant la bienvenue aux observateurs, le Directeur a dit qu'il se réjouissait à la perspective d'une collaboration avec ABDGN sur la question de la santé des migrants, notamment dans l'esprit du mémorandum d'accord que l'OIM avait signé avec l'ONUSIDA en janvier 2011, par lequel elle s'était engagée à donner aux travailleurs migrants accès aux

informations et aux services concernant le VIH/sida. L'implantation de World Vision International dans le monde était supérieure à celle de nombreuses organisations internationales. Quant au Programme alimentaire mondial, il était plus proche de l'OIM, sous l'angle de son style d'opérations, que la quasi-totalité des autres institutions des Nations Unies. L'OIM collaborait avec ces deux organisations depuis de nombreuses années et se réjouissait de pouvoir renforcer cette coopération à l'avenir.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

22. Le Directeur général a fait une présentation PowerPoint résumant son rapport au Conseil³.

REMARQUES LIMINAIRES

- **Teresa-Paraskevi Angelatou**, Conseillère diplomatique du Ministre, s'exprimant au nom de Nikolaos Dendias, Ministre de l'ordre public et de la protection du citoyen de la Grèce

23. Mme Angelatou a dit que malgré les difficultés auxquelles elle était confrontée, la Grèce était déterminée à renverser la vapeur et à atteindre ses objectifs.

24. Etant donné la situation géographique du pays, le Gouvernement grec était particulièrement sensible aux questions de sécurité communes. Les mesures visant à renforcer la sécurité devaient également garantir la stabilité au-delà des frontières nationales. En outre, un engagement multilatéral était nécessaire pour surmonter les défis actuels posés par la migration. La Grèce avait collaboré avec l'OIM dans le cadre de diverses politiques et de nombreux programmes de migration, parmi lesquels il convient de citer une convention de subvention concernant le retour volontaire de migrants, ainsi que des mesures visant à promouvoir et à développer la coopération concernant les migrants vulnérables, ou encore la création d'un réseau de parties prenantes pour contribuer à la création de deux nouveaux centres d'accueil. La stratégie d'asile et de migration de la Grèce comprenait un plan d'action pour renforcer les frontières extérieures du pays, des mesures de lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains – y compris une coopération stratégique pour sécuriser les frontières maritimes du pays, des opérations de sécurité à Athènes et à Patras, et des efforts pour renforcer la capacité des centres de rétention avant expulsion – afin d'accélérer le retour des migrants irréguliers, ainsi que la création d'un nouveau service d'asile indépendant et d'un centre de premier accueil. Toutes ces mesures avaient été mises en œuvre dans le respect de la législation de l'Union européenne et des pratiques exemplaires de l'OIM.

25. Pour s'attaquer au racisme et aux attitudes dangereuses dans la société grecque, le Gouvernement avait créé à Athènes et à Thessalonique des services de police spéciaux chargés de prévenir et d'affronter les violences racistes, et d'enquêter immédiatement sur les plaintes.

26. Malgré la détermination du Gouvernement grec, seuls des efforts conjoints permettraient de venir à bout de ces défis. D'où la nécessité, pour tous les partenaires, d'œuvrer de concert pour créer une société sûre et soucieuse d'égalité.

³ Le texte intégral du rapport du Directeur général à la cent unième session du Conseil (MICEM/3/2012) et la présentation PowerPoint sont accessibles sur le site internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

GOVERNANCE DE L'OIM

a) Projet de rapport sur la centième session du Conseil

27. Le Conseil a adopté la résolution n° 1239 du 27 novembre 2012 approuvant le Rapport sur sa centième session (MC/2342).

b) Rapport sur la cent neuvième session du Comité exécutif

28. Le Conseil a adopté la résolution n° 1240 du 27 novembre 2012 par laquelle il prenait note, avec reconnaissance, du Rapport sur la cent neuvième session du Comité exécutif (MC/2347), ainsi que la résolution n° 1241 du 27 novembre 2012 relative à la nomination des Vérificateurs externes des comptes.

c) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2012

29. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a dit que la partie administrative du budget restait inchangée à 39 769 500 francs suisses⁴, tandis que la partie opérationnelle du budget était passée de 993,6 millions de dollars E.-U. à 1,2 milliard de dollars E.-U. en raison de fonds additionnels qui avaient été reçus depuis l'approbation de la Révision du Programme et Budget pour 2012 (MC/EX/717) par le Comité exécutif en juillet 2012 et de nouvelles activités entreprises depuis. A sa onzième session, le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note du document intitulé Réactualisation succincte du Programme et budget pour 2012 (MC/2348).

30. Plusieurs représentants se sont félicités des mesures d'efficacité introduites par l'Administration, tout en se demandant comment il était possible de continuer à soumettre la partie administrative du budget au principe de la croissance nominale zéro alors que les défis migratoires ne cessaient de s'amplifier. Ils ont engagé l'ensemble des Etats Membres à honorer leurs obligations financières envers l'Organisation pour que celle-ci puisse continuer de fournir les services humanitaires dont les migrants avaient besoin.

31. Le Conseil a pris note du document MC/2348.

d) Programme et Budget pour 2013

32. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que la partie administrative du budget pour 2013 avait été établie sur la base d'une croissance nominale zéro à 39 398 792 francs suisses, ce qui nécessiterait toutefois d'adopter un certain nombre de mesures d'efficacité et de procéder à des ajustements structurels pour absorber les augmentations statutaires annuelles. Plusieurs délégations s'étaient déclarées sensibles aux efforts consentis pour maintenir le budget au même niveau en raison de la situation économique difficile dans le monde, tout en se déclarant préoccupées des contraintes que faisait peser la croissance nominale zéro sur l'Organisation. En réponse, l'Administration avait cité des domaines dans lesquels des économies avaient été réalisées afin d'équilibrer cette partie du budget. Estimée à 642,7 millions de dollars E.-U., la partie opérationnelle du budget serait révisée lorsque des fonds additionnels seraient reçus pour tenir compte du niveau d'activités menées par l'Organisation. Les revenus de soutien opérationnel, établis à 52,2 millions de dollars E.-U. sur la base de la formule de la moyenne triennale, avaient été complétés par le mécanisme de réserve à hauteur de 1,7 million de

⁴ Ce montant comprend l'excédent exceptionnel de 370 708 francs suisses reporté du budget de 2010.

dollars E.-U., ce qui portait à 53,9 millions de dollars E.-U. le montant total de revenus de soutien opérationnel pour 2013.

33. Le Comité permanent n'avait formulé aucune objection à la proposition faite par l'Administration de conférer le statut de bureau régional au bureau de pays à fonctions de coordination de l'OIM à Nairobi (Kenya), eu égard aux défis migratoires de plus en plus complexes qui se posaient dans la Corne de l'Afrique.

34. Le Comité permanent avait pris note du Programme et Budget pour 2013 (MC/2349) et avait recommandé que le Conseil approuve les parties administrative et opérationnelle du budget (s'élevant, respectivement, à 39 398 792 francs suisses et à 642 722 000 dollars E.-U.).

35. Le Conseil a adopté la résolution n° 1242 du 27 novembre 2012 approuvant le Programme et Budget pour 2013.

e) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

36. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que, selon le document SCPF/91 intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, le total des contributions assignées restant dues avait augmenté par rapport à l'année précédente, et 15 Etats Membres tombaient toujours sous le coup de l'article 4 de la Constitution. Le Comité permanent avait pris note de cette situation et avait vivement engagé les Etats Membres débiteurs de leurs contributions à tout mettre en œuvre pour s'en acquitter dans les meilleurs délais ou à conclure un plan de remboursement avec l'Administration.

37. L'Administration a signalé que depuis la parution du document SCPF/91, trois Etats Membres s'étaient acquittés de leur contribution due pour l'année en cours, ce qui avait eu pour effet de diminuer légèrement le montant total restant dû, qui était passé de 6 541 274 francs suisses à 6 458 318 francs suisses.

38. Le Directeur général a félicité les Etats Membres qui avaient réglé leurs arriérés et a déclaré que l'Administration mettrait tout en œuvre pour soutenir ceux qui étaient toujours redevables de leurs contributions. Il a présenté les grandes lignes du plan de remboursement simple qui était en place et permettait d'effectuer des paiements échelonnés sur 5, 10, ou 15 ans, et dans la monnaie locale. En outre, il a rappelé que le règlement des arriérés permettait à certains Etats Membres de bénéficier des deux lignes de financement pour financer des projets à hauteur de 100 000 dollars E.-U. ou de 200 000 dollars E.-U., selon les dispositions du Fonds de l'OIM pour le développement.

f) Autres points soulevés dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances

39. Le Rapporteur du Comité permanent a fait rapport sur un certain nombre d'autres points examinés par le Comité à sa onzième session.

• Rapport du Président sur le Groupe de travail sur la réforme budgétaire

40. Le Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire avait indiqué que, malgré d'importants progrès, il restait encore beaucoup à faire en ce qui concernait le financement du

budget de base. Les dernières discussions du Groupe avaient plus particulièrement porté sur d'autres sources de financement possibles, ainsi que sur les moyens d'accroître la visibilité de l'Organisation et de faire le meilleur usage possible des accords conclus avec les pays hôtes. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement ce rapport ainsi que les modifications lancées par le Groupe de travail en 2012 et introduites dans le Programme et Budget pour 2013.

41. L'Administration avait suggéré que l'on envisage, à titre de mesure de rationalisation des coûts, de simplifier le processus de vérification des comptes des projets en recourant à un vérificateur unique plutôt qu'aux divers vérificateurs nommés par les donateurs.

42. Le Directeur général a ajouté que le Groupe de travail avait résolu un problème de longue date, à savoir la multiplicité des résolutions budgétaires. La nouvelle résolution budgétaire d'ensemble était une réalisation de taille, de même que la proposition du Groupe de travail de ramener à 5 millions de dollars E.-U. le solde du mécanisme de réserve de revenus de soutien opérationnel, permettant ainsi à l'Organisation de disposer de ressources de réserve additionnelles pouvant être utilisées pour toute situation d'urgence qui se présenterait.

- **Compte rendu des réunions des Amis du Président sur les préparatifs du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement**

43. Au cours de la période considérée, les Amis du Président avaient tenu deux réunions de préparation du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Le groupe avait indiqué que l'OIM coprésiderait un groupe de travail du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies chargé de préparer le rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Dialogue de haut niveau. C'était par cette voie que l'OIM apporterait ses contributions au processus. Concernant la forme de ces contributions, une option à l'étude consistait en un message ou une déclaration du Conseil de l'OIM à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité permanent avait pris note du compte rendu et était convenu que les Amis du Président devaient se réunir une nouvelle fois pour examiner les moyens de formaliser la contribution du Conseil.

44. Le Directeur général a ajouté que l'OIM organiserait des sessions d'information sur le Dialogue de haut niveau au début de 2013, qui seraient l'occasion de présenter la position de l'Organisation concernant le Dialogue et la façon dont les Etats Membres pouvaient la soutenir. L'OIM faisait partie de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, ce qui lui permettait de veiller à ce que ceux qui préparaient ce programme gardent le couple migration et développement à l'esprit.

- **Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres**

i) Le trafic illicite de migrants et le rôle de l'OIM.

45. L'Administration avait présenté le document intitulé Le trafic illicite de migrants et le rôle de l'OIM (SCPF/86), qui énonçait les différences entre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, ainsi que les principaux défis pour l'action gouvernementale que posait le trafic illicite de migrants. Les Etats Membres étaient instamment invités à adopter une approche équilibrée qui criminalise les passeurs, fournisse une aide appropriée aux personnes introduites clandestinement, maintienne les voies de migration régulière ouvertes, et s'attaque aux causes profondes de la migration forcée. Les Etats Membres avaient souligné l'importance de renforcer les partenariats pour lutter contre ce phénomène.

ii) Aider et protéger les migrants pris dans une crise

46. L'Administration avait présenté le document intitulé Aider et protéger les migrants pris dans une crise (SCPF/87) et donné un aperçu des diverses façons dont les migrants étaient touchés par une crise, notamment leur vulnérabilité aux violences et aux atteintes à leurs droits humains. Il avait été relevé que, souvent, ils étaient insuffisamment pris en considération dans les dispositifs de préparation et de réponse aux crises. L'OIM pouvait améliorer son aide aux migrants en temps de crise en fournissant des orientations stratégiques à ses Etats Membres, en offrant une formation aux migrants, et en renforçant les capacités des ambassades.

- **Fonds de l'OIM pour le développement**

47. L'Administration avait présenté le document intitulé Fonds de l'OIM pour le développement (Rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012) (SCPF/88). Pour 2012, les fonds disponibles s'étaient élevés à 8,4 millions de dollars E.-U., soit environ 2 millions de dollars E.-U. de plus que l'année précédente. Les demandes de financement avaient été supérieures aux ressources disponibles, et tous les fonds seraient alloués à la fin de l'année. Une nouvelle campagne de mobilisation de fonds avait été lancée dans le but d'attirer des donateurs autres que les Etats Membres. Plusieurs représentants avaient remercié les Etats Membres qui avaient abondé le Fonds. Le Directeur général avait encouragé l'ensemble des Etats Membres à y contribuer, ne serait-ce que modestement. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/88.

- **Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel**

48. La Présidente du Comité de l'Association du personnel avait énoncé les grandes priorités de l'Association – investissement dans le perfectionnement du personnel ; représentation pour tous ; transparence ; équité et cohérence en matière de traitement du personnel – ainsi qu'un certain nombre de domaines auxquels, de l'avis du Comité, il fallait s'occuper de toute urgence. Etant donné l'accroissement de sa charge de travail, le Comité de l'Association du personnel avait demandé à l'Administration d'envisager de couvrir les coûts salariaux de son président élu en sus de ceux de son secrétaire. Le Comité permanent avait pris note de la déclaration de la Présidente du Comité de l'Association du personnel.

- **Rapport sur la gestion des ressources humaines et la stratégie de ressources humaines**

49. L'Administration avait présenté le document intitulé Rapport sur la gestion des ressources humaines (MC/INF/308), qui contenait des informations sur les activités de ressources humaines menées entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012. Il contenait en outre des informations sur la stratégie de ressources humaines 2012-2015. Une enquête auprès du personnel menée dans la perspective de l'élaboration de la stratégie avait révélé une attitude positive envers les services transactionnels, mais avait aussi mis en relief plusieurs domaines dans lesquels des améliorations s'imposaient, dont les processus de gestion, l'environnement de travail quotidien, et l'évolution des carrières à long terme. La stratégie de ressources humaines s'articulait autour de trois grands piliers, définis pour répondre à ces préoccupations : la gestion des talents, des conditions favorables, et une harmonisation des politiques et pratiques de ressources humaines. Cette stratégie permettrait à l'Administration de se concentrer sur les problèmes soulevés et de surveiller les résultats obtenus. Le Comité permanent avait pris note du document MC/INF/308.

- **Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes**

50. L'Administration avait présenté le document intitulé Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes (SCPF/90), qui énonçait les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Contrôleur et vérificateur général de l'Inde après la vérification du Rapport financier pour 2011, et contenait des informations sur l'état de l'application des recommandations formulées après la vérification du Rapport financier pour 2010. Bien que l'OIM demeure pleinement déterminée à mettre en œuvre ces recommandations, le rythme de leur mise en application était parfois plus lent que ce que l'Organisation aurait aimé, car il dépendait des ressources disponibles. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/90.

- **Informations actualisées sur la mise en œuvre des normes IPSAS**

51. L'Administration avait présenté le document intitulé Informations actualisées sur la mise en œuvre des normes IPSAS (SCPF/89), et indiqué qu'il restait trois normes à mettre en œuvre pour que l'OIM soit pleinement conforme aux normes IPSAS, à savoir Immobilisations corporelles, Avantages du personnel, et Actifs incorporels. L'OIM avait pu présenter des états financiers entièrement conformes aux normes IPSAS pour l'exercice 2012, conformément au calendrier fixé. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/89.

- **Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'OIM (février 2011-juin 2012)**

52. Un représentant du Comité consultatif pour les questions d'audit avait présenté le document intitulé Rapport d'activité du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'OIM pour la période allant de février 2011 à juin 2012 (CRP/38). Le Comité s'était réuni à cinq reprises et s'était rendu dans plusieurs bureaux extérieurs depuis sa création, en février 2011. Il avait établi un rapport annuel sur ses travaux en 2011, ainsi qu'un catalogue de recommandations. Le Directeur général avait remercié le Comité consultatif pour les questions d'audit pour les travaux menés à ce jour, et avait affirmé l'attachement de l'Administration à une transparence et à une reddition des comptes plus grandes. Le Comité permanent avait pris note du document CRP/38.

53. Le Conseil a pris note du compte rendu du Rapporteur du Comité permanent sur les autres points examinés par le Comité.

- g) **Projet de résolution concernant l'OIM et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement de 2013**

54. Le Président sortant a dit que, depuis la onzième session du Comité permanent, le groupe des Amis du Président avait continué à travailler sur les contributions que l'OIM devrait apporter aux préparatifs du Dialogue de haut niveau. Ses délibérations avaient débouché sur le projet de résolution dont le Conseil était saisi, qui soulignait le soutien des Etats Membres à l'OIM et le rôle que celle-ci avait à jouer dans le Dialogue de haut niveau. Ce document demandait à l'Organisation de tenir les Etats Membres pleinement informés, et lançait un appel à ceux-ci pour qu'ils fassent en sorte que le point de vue de Genève soit pris en compte dans les préparatifs à New York.

55. Le Directeur général a insisté sur l'importance de faire connaître le point de vue de Genève sur la migration et le développement aux missions diplomatiques à New York, qui étaient plus familières des questions de paix et de sécurité.

56. Le Conseil a adopté la résolution n° 1244 du 27 novembre 2012 concernant l'OIM et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement de 2013.

h) Projet de résolution sur le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire

57. A la demande d'une représentation, l'Administration a facilité des consultations informelles entre parties intéressées, afin qu'elles puissent parvenir à un consensus sur des aspects problématiques en suspens concernant le projet de résolution sur le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire. Ces consultations informelles ont été présidées par le Rapporteur.

58. Après les consultations, le Rapporteur a annoncé qu'un consensus avait été trouvé sur deux propositions d'amendement au projet de résolution. Pour que celle-ci comprenne une référence à la législation nationale, le cinquième alinéa du préambule avait été modifié et libellé comme suit : « Réaffirmant que c'est aux Etats qu'il incombe au premier chef de protéger et d'aider les personnes touchées par une crise qui résident sur leur territoire, en accord avec le droit national et en conformité avec le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme ».

59. Pour bien souligner que la mise en œuvre du Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire ne nécessiterait pas de fonds additionnels, le troisième paragraphe avait été modifié et libellé comme suit : « Demande au Directeur général de mettre en œuvre le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire lors des activités de l'OIM en recourant aux mécanismes de financement de l'OIM existants, en coopération avec les partenaires de l'Organisation ».

60. Le Rapporteur a aussi dit qu'un certain nombre d'autres points avaient été débattus lors des consultations, à savoir : l'introduction d'une référence à la résolution 46/182 du 19 décembre 1991 de l'Assemblée générale sur la question de l'unité nationale, dans le quatrième paragraphe du préambule ; la nécessité d'aborder la question de l'assistance technique qui, selon certaines délégations, devrait être soulevée dans un proche avenir, ainsi que la nécessité de préciser que la mise en œuvre du Cadre n'exigerait pas un nouveau mandat ni la définition d'un nouvel ensemble d'activités.

61. Le Conseil a adopté la résolution n° 1243 du 27 novembre 2012 telle que modifiée.

i) Date et lieu des prochaines sessions

62. Le Conseil a adopté la résolution n° 1245 du 27 novembre 2012 concernant sa prochaine session ordinaire et invitant le Comité exécutif à se réunir en juin 2013. Les dates provisoires ont été fixées comme suit : du 26 au 29 novembre pour le Conseil, et le 13 juin pour le Comité exécutif. Les dates provisoires de la douzième et de la treizième session du Comité permanent des programmes et des finances ont été fixées, respectivement, aux 13-14 mai 2013 et 5-6 novembre 2013⁵.

⁵ La date de la session d'automne du CPPF a été modifiée ultérieurement et fixée aux 29-30 octobre 2013.

63. Le Conseil a adopté, en outre, la résolution n° 1246 du 27 novembre 2012 relative à la cent deuxième session (extraordinaire) du Conseil. La date provisoire de cette session, au cours de laquelle les Etats Membres éliraient un directeur général, a été fixée aux 13-14 juin 2013.

DISCOURS LIMINAIRE

- **S.E. Hassan Sheikh Mohamoud**, Président de la République somalienne

64. Dans un message enregistré, le Président Hassan Sheikh Mohamoud a dit que la Somalie avait connu de nombreuses années de guerre civile, de famine et de catastrophes naturelles qui avaient provoqué d'importants déplacements internes de populations et contraint plus d'un million de Somaliens à se réfugier dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique, dont plus de la moitié vivait dans des camps de réfugiés au Kenya. Cependant, la Somalie était tournée vers l'avenir. Avec l'aide de partenaires internationaux, il avait été possible d'affaiblir, mais non d'éliminer, de nombreux éléments extrémistes qui menaçaient la paix et la sécurité du pays, tels que le groupe extrémiste Al-Shabaab. Il restait encore beaucoup à faire, et le Gouvernement s'efforçait d'améliorer la situation dans le pays par des mesures visant à restaurer la stabilité, accélérer le redressement économique, instaurer la paix et supprimer les principaux facteurs de conflit, améliorer sa capacité à répondre aux besoins de la population, renforcer les partenariats internationaux ainsi que les liens avec les pays voisins, et promouvoir l'unité.

65. Pendant de nombreuses années, des facteurs politiques, économiques et environnementaux avaient été à l'origine de crises prolongées et complexes dans le pays, qui avaient provoqué diverses formes de migration. La Somalie avait besoin de l'OIM et d'autres partenaires internationaux pour qu'ils soutiennent des institutions telles que l'Agence somalienne de gestion des catastrophes, afin qu'un mécanisme bien conçu de gestion des catastrophes et d'atténuation de leurs effets puisse être mis en place. Le Gouvernement remerciait l'OIM pour sa récente collaboration avec cette agence, en vue de renforcer les capacités nationales de réponse aux catastrophes.

66. Le Gouvernement somalien devait se préparer à l'éventualité d'un retour de nombreux réfugiés dans leurs communautés d'origine. Etant donné le nombre croissant de régions du pays à être à nouveau accessibles, une approche coordonnée serait nécessaire, fondée sur un dialogue ouvert avec les institutions des Nations Unies, les autres organisations internationales, ainsi qu'avec les Gouvernements du Kenya et des pays qui avaient accueilli des réfugiés somaliens pendant si longtemps. Pour garantir une réelle sécurité nationale, une gestion efficace des frontières serait nécessaire, qui permettrait de lutter contre la piraterie et d'empêcher les personnes mal intentionnées de franchir librement les frontières de la Somalie, actuellement extrêmement poreuses. Le Président de la République somalienne s'est félicité du soutien apporté par l'OIM pour former des agents d'immigration et installer le matériel nécessaire pour recueillir des données sur la migration et surveiller les frontières.

67. La Somalie devait se fixer pour priorité de répondre aux besoins de sa population, dont 70 % avait moins de 30 ans, notamment dans le domaine de l'éducation et de la sécurité alimentaire, afin que la jeunesse du pays ne décide pas d'émigrer mais de rester et de construire son avenir en Somalie. Il fallait en outre aider les ex-combattants à se réintégrer dans la société somalienne. Il s'agissait là d'un important domaine dans lequel le Gouvernement devait collaborer avec l'OIM, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et d'autres institutions. L'intervenant s'est félicité de la participation de l'OIM à certains programmes en Somalie, dont les Initiatives de transition pour la stabilisation, au titre desquelles l'OIM fournissait des conseils aux commissaires de district et une tribune de discussion sur les mesures

à prendre dans chaque district. Il a exprimé l'espoir que les Nations Unies et l'OIM intensifieraient leurs activités en Somalie pour s'attaquer à tous les aspects de la migration et conduire le pays et sa population plus loin sur le chemin de la paix et de la sécurité.

68. Monsieur Yusuf Mohamed Ismail Bari-Bari, Représentant permanent de la République somalienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a souligné la détermination du Gouvernement somalien à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans le pays, notamment en améliorant l'accès aux ressources et la représentation politique à l'échelle locale, malgré les nombreuses difficultés auxquelles il se heurterait dans cette entreprise. La communauté internationale, et tout spécialement l'OIM, devrait appuyer les efforts déployés par le nouveau Gouvernement pour qu'adviennent durablement la paix, la stabilité et le développement socioéconomique. L'intervenant a repris à son compte les remerciements adressés par le Président de la République somalienne à tous les pays qui avaient accueilli des réfugiés somaliens pendant de nombreuses années, et plus particulièrement le Kenya.

69. La représentation du Kenya a remercié le Président de la Somalie de reconnaître les efforts mis en œuvre par le Kenya pour fournir les ressources et la sécurité dont avaient besoin les nombreux réfugiés somaliens accueillis depuis plus de vingt ans. Elle s'est félicitée de l'appel qu'il avait lancé pour encourager le rapatriement volontaire des réfugiés, afin qu'ils puissent retourner dans leurs communautés et prendre part au développement du pays. La communauté internationale devrait inciter les réfugiés au retour, en mettant à disposition les ressources nécessaires à cette fin et en s'appuyant sur le savoir-faire et l'aide de l'OIM. Le développement de la Somalie dépendait de son peuple, et aucun progrès ne serait enregistré à cet égard tant que les réfugiés ne décideraient pas de retourner au pays et que l'émigration ne serait pas endiguée. Le Gouvernement kenyan était déterminé à encourager ce développement, et l'armée nationale ne ménageait aucun effort pour contribuer à l'élimination d'Al-Shabaab. L'intervenant a exprimé l'espoir que d'autres institutions suivraient l'exemple de l'OIM en ouvrant des bureaux en Somalie et en opérant depuis ce pays pour contribuer au renforcement de la sécurité et du développement.

70. Au vu des points qui avaient été soulevés, l'intervenant a estimé qu'il serait utile d'organiser un sommet sur la migration au cours duquel les chefs d'Etat pourraient débattre de réformes et faire en sorte que l'Organisation accomplisse son mandat avec efficacité.

ECHANGE DE VUES SUR DES QUESTIONS DE MIGRATION ACTUELLES⁶

La gestion des migrations dans les situations de crise

Panélistes :

- **Yacoub El Hillo**, Directeur, Bureau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, HCR
- **Evan P. Garcia**, Ambassadeur, Mission permanente des Philippines, Genève
- **Rashid Khalikov**, Directeur, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), Genève

Modérateur :

- **William Lacy Swing**, Directeur général de l'OIM

⁶ Les exposés des panélistes qui ont été communiqués peuvent être téléchargés du site internet de l'OIM (www.iom.int).

71. M. Garcia a dit que l'approche suivie par les Philippines pour gérer les migrations en temps de crise s'articulait autour de trois axes : la préparation, les partenariats et la volonté politique. En ce qui concernait la préparation, les Philippines avaient conscience que c'était le pays d'origine qui était responsable au premier chef des travailleurs migrants. C'est pourquoi, elles organisaient à l'intention des migrants un séminaire d'orientation précédant le départ, et veillaient à ce que leur contrat soit vérifié par l'ambassade du pays intéressé et le Département du travail, et que chaque contrat comprenne une clause de rapatriement obligeant l'employeur à assumer les frais d'un retour en toute sécurité du travailleur en cas d'urgence. Préparation était aussi synonyme d'organisation. Les Philippines avaient tiré de nombreux enseignements de leur première grande crise migratoire, lors de la première guerre du Golfe. Depuis, chaque ambassade disposait d'un plan d'urgence régulièrement actualisé, qui énonçait les structures de commandement prédéterminées, les voies d'évacuation et les plans logistiques. Partout où se trouvait une forte présence de travailleurs migrants philippins, un système de relais avait été mis en place consistant à donner aux travailleurs et à leurs associations les moyens de s'organiser et de faire office de courroie de communication avec les autorités philippines par le truchement des ambassades. En outre, des équipes d'intervention rapide interinstitutions pouvaient être envoyées dans une capitale pour y renforcer l'ambassade, dans des régions frontalières pour y faire office de comité d'accueil, ou dans des pays voisins, notamment dans ceux dans lesquels les Philippines n'avaient pas d'ambassade, pour faciliter le transport transfrontalier des migrants. Ces équipes étaient habituellement composées de personnes possédant déjà une expérience opérationnelle, qui connaissaient bien la langue, ou qui étaient familiarisées avec les évacuations. Elles étaient composées et déployées selon que de besoin.

72. Il existait deux types de partenariats : nationaux et internationaux. Dans le cas de la Libye, par exemple, les partenariats nationaux avaient revêtu la forme de deux centres de crise spécialisés à Manille, l'un au Département des affaires étrangères, qui s'était occupé des rapatriements, et l'autre au Département du travail, qui avait été chargé des activités de soutien, notamment après le retour des travailleurs. Les autorités étaient aussi restées en contact étroit avec les agences de recrutement privées et les employeurs intéressés. De nombreux travailleurs philippins en Libye avaient travaillé dans de grandes sociétés multinationales dotées de leur propre plan d'évacuation, que les autorités étaient en mesure de surveiller. Enfin, les autorités avaient étroitement collaboré avec les médias et la société civile philippine, particulièrement active, surtout pour informer les familles restées au pays de ce qui se passait à l'étranger. A l'échelle internationale, elles avaient collaboré 24 heures sur 24 avec l'OIM et le HCR sur le terrain, et avec leur mission permanente à Genève, qui avait abrité la cellule d'opérations conjointe des deux organisations. Elles avaient mis à profit les liens institutionnels de coopération existants ainsi qu'une mémoire historique commune, ce qui était extrêmement précieux en cas de crise majeure. Sur le front diplomatique, tous les membres du service diplomatique philippin en poste au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe avaient été mis en état d'alerte. De la sorte, les Philippines étaient représentées « sur le front », dans les pays voisins et dans ceux par lesquels les migrants de retour étaient susceptibles de transiter. Elles avaient également coopéré avec les pays qui autorisaient le survol de leur territoire. En outre, elles avaient œuvré en étroite concertation avec toutes les autorités pouvant être jointes dans le pays en crise, sans prendre parti, ainsi qu'avec les gouvernements des pays voisins. Dans un autre registre que la Libye, les Philippines et leurs partenaires au sein de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est avaient conclu un accord en vertu duquel un Etat signataire venait en aide aux ressortissants d'un autre signataire dans les pays où il possédait une ambassade et pas l'autre, ce qui étendait la portée de l'assistance offerte.

73. Pour ce qui était de la volonté politique, elle était tout aussi importante lors d'une crise migratoire que la préparation et les partenariats, d'autant que la dizaine de millions de Philippins travaillant à l'étranger, soit environ 10 % de la population du pays, rapatriaient des fonds d'un montant supérieur, sur une base annuelle, à l'investissement étranger direct ou des recettes du pays tirées du tourisme. La volonté politique d'agir trouvait son origine dans toutes les familles qui dépendaient des rapatriements de fonds, et dans l'incidence à long terme des nombreux Philippins de l'étranger sur le bien-être économique du pays. Dans le cas spécifique de la Libye, de même que dans toutes les autres situations d'urgence majeure, la volonté politique était venue du sommet, à savoir le Cabinet présidentiel qui, dans toute crise, était en relation étroite avec les Départements des affaires étrangères et du travail, et était informé chaque jour, voire toutes les heures, de l'évolution de la situation.

74. Les Philippines avaient appris bien d'autres choses encore de leur expérience de crises migratoires. Tout d'abord, il était important d'adopter un concept d'urgence qui donne la priorité à la sécurité et ne place l'examen des mandats qu'au second plan. Au bout du compte, les personnes prises dans une crise humanitaire, qu'il s'agisse de travailleurs migrants, de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou de réfugiés, étaient toutes des êtres humains jouissant de droits qui avaient besoin d'aide. Ensuite, le secteur privé employait de nombreux travailleurs migrants. Les gouvernements devaient entretenir des relations avec les sociétés intéressées, leur demander quels étaient leurs plans et leur rappeler leurs obligations ainsi que les sanctions qu'elles encouraient en cas de non-respect. En troisième lieu, il était fondamental d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme. L'aide aux travailleurs migrants ne devrait pas différer de celle apportée à toute autre population vulnérable. En outre, une approche fondée sur les droits de l'homme permettrait à l'ensemble des parties prenantes de travailler ensemble en parlant le même langage.

75. Le Directeur général a confirmé qu'il était important de communiquer avec le secteur privé qui, en Libye, avait souvent agi comme bon lui semblait. Une clause standard devrait figurer dans tout contrat, disposant que l'entreprise du secteur privé était tenue de prendre soin des travailleurs qu'elle avait recrutés et de faire en sorte qu'ils puissent retourner au pays en toute sécurité. La même remarque s'appliquait aux agences de recrutement, qui devaient être surveillées par les gouvernements.

76. M. Khalikov a remercié le Conseil d'avoir approuvé le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, qui était une importante contribution à l'Agenda transformateur du Comité permanent interorganisations (IASC). Toute réponse humanitaire globale devait être coordonnée avec les autorités ainsi qu'avec les Etats, les organisations internationales, l'armée, les fonctionnaires chargés des transports, les autorités frontalières, et les représentants financiers. Les travailleurs migrants étaient particulièrement vulnérables dans ces situations, non seulement parce qu'ils résidaient hors de leur pays d'origine, mais aussi parce que leur liberté de mouvement pouvait être limitée pour des raisons de sécurité – une question à laquelle il y avait lieu de s'attaquer dans la concertation – ou en raison de difficultés financières car le transport de migrants était une entreprise onéreuse. La capacité des pays d'origine à absorber les migrants de retour était un aspect qui devait faire partie intégrante des mesures prises pour répondre aux besoins des populations sinistrées, de même que la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles. A cet égard, les organismes des Nations Unies et l'OIM avaient beaucoup à apprendre des ONG nationales et internationales avec lesquelles ils coopéraient, qui étaient beaucoup plus proches des communautés sinistrées. Si les organisations internationales étaient indéniablement tenues de rendre des comptes à leurs bailleurs de fonds, elles avaient également à être comptables de leurs activités aux populations sinistrées.

77. Se référant à la Libye, M. Khalikov a félicité le HCR et l'OIM pour leur coopération exemplaire, et a cité un certain nombre d'enseignements qui avaient été tirés. Tout d'abord, en ce qui concernait les mesures de préparation, il était essentiel de disposer d'informations préalables sur les capacités des pays que les migrants devaient quitter et de ceux dans lesquels ils retournaient, ainsi que de bien connaître les dispositions juridiques qui régissaient leurs déplacements. Cependant, la probabilité était grande que toutes les capacités nationales et internationales soient dépassées lors d'une opération majeure concernant des centaines ou des milliers de personnes. Ensuite, il fallait que la communauté internationale investisse dans de meilleurs mécanismes de coordination avec des acteurs avec lesquels elle n'avait pas l'habitude de travailler, tels que les fonctionnaires chargés des transports, les autorités locales ou le secteur privé. En ce qui concernait ce dernier, il était d'accord pour reconnaître que les contrats de travail devaient comporter une disposition relative à la responsabilité d'un rapatriement en temps de crise.

78. L'ampleur des problèmes humanitaires auxquels se heurtait la gestion des migrations dans des situations de crise, dont ceux qui se rapportaient aux migrants en détresse, trouvait son expression dans quelques chiffres : l'OIM avait reçu environ 140 millions de dollars E.-U. du Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies depuis que celui-ci avait été créé en 2006, soit quelque 5 % de la totalité des fonds alloués.

79. M. El Hillo a dit que le leadership était important. Le HCR et l'OIM avaient assumé un leadership visionnaire lorsqu'avait éclaté la crise libyenne, en mars 2011, en unissant leurs forces et en faisant le nécessaire pour aider les personnes à rentrer chez elles dans le respect de leur sécurité, de leur dignité et de leur intégrité physique. L'OIM, le HCR et les gouvernements intéressés avaient assuré le transport de dizaines de milliers de personnes vers des pays de transit et, de là, jusque vers leur pays d'origine. Par leur action, ils avaient allégé les pressions pesant sur les pays voisins, comme la Tunisie et l'Égypte, et permis au HCR de créer l'espace de protection dont avaient besoin ceux qui étaient incapables de rentrer au pays. De fait, environ 4 000 personnes se trouvaient toujours à la frontière, à ce jour, incapables de retourner au pays ou en Libye.

80. Il était également important de travailler en partenariat. A une époque, les relations que le HCR entretenait avec l'OIM étaient tendues et placées sous le signe de la concurrence. Aujourd'hui, il était admis qu'aucune institution ne pouvait s'acquitter de sa tâche en faisant cavalier seul, si bien que la concurrence avait cédé la place à la complémentarité. Le temps était révolu où ces institutions ne s'occupaient que d'une crise à la fois ; aujourd'hui, elles faisaient face à plusieurs crises majeures survenant au même moment.

81. L'Agenda transformateur du IASC rendait compte de la détermination de la communauté humanitaire à affiner ses compétences, à bien se préparer, à intervenir en temps opportun et à utiliser avec efficacité des ressources extrêmement limitées. Cette détermination se retrouvait-elle sur le front politique, pour empêcher que des situations ne se transforment en crises humanitaires complexes ? Tel ne semblait pas être le cas au vu de certains événements du moment, par exemple en Somalie et dans la Corne de l'Afrique. Apparemment, la capacité de s'attaquer aux causes profondes d'une crise s'amenuisait et devenait extrêmement limitée, si bien que les populations n'avaient guère d'autre choix que de migrer. C'était à ce moment-là qu'elles devenaient vulnérables et avaient besoin d'aide. N'économiserait-on pas du temps et des ressources en empêchant que certaines situations ne se transforment en catastrophes ? Autre exemple : la crise dans la République arabe syrienne. Plus de 450 000 réfugiés étaient déjà enregistrés en Turquie, en Iraq, en Jordanie et au Liban, et pas moins de 2,5 millions de personnes

étaient déplacées à l'intérieur de leur pays en Syrie. Quelle que soit leur efficacité ou leur rapidité, les interventions humanitaires ne pourraient malheureusement pas résoudre la question politique. Il incombait aux organes directeurs de l'OIM et du HCR de susciter des mesures aptes à étouffer de telles catastrophes dans l'œuf et à empêcher la détresse humaine à laquelle on assistait actuellement.

82. Une réponse humanitaire aurait beau être bien intentionnée et bien planifiée, elle était vouée à l'échec si elle ne bénéficiait pas de ressources. Les crises auxquelles des institutions telles que le HCR et l'OIM tentaient de faire face étaient profondes et coûteuses. Manifestement, tout était mis en œuvre pour faire en sorte que le moindre dollar donné serve à venir en aide aux personnes qui en avaient besoin, mais cela ne suffisait pas. Les Etats Membres et d'autres parties prenantes, comme le secteur privé, devaient se montrer plus généreux non seulement envers l'OIM et le HCR, mais aussi envers leurs organisations partenaires travaillant en première ligne, ainsi que les communautés locales qui accueillaient la multitude de personnes fuyant leur pays, avec lesquelles elles partageaient le peu qu'elles possédaient.

83. Une représentation, évoquant le besoin de plans de préparation et de secours, a fait observer qu'il était difficile d'élaborer un plan de secours pour un pays donné. Qui aurait pu prévoir le besoin d'un tel plan pour la Libye même un an auparavant ? En bref, comment la question des plans d'urgence et des mesures de préparation devait-elle être abordée dans le cas de pays dans lesquels aucune crise ne semblait couvrir ?

84. M. Garcia a répondu que les Philippines portaient leur attention sur les endroits dans lesquels se trouvaient d'importantes populations de travailleurs migrants philippins. Lorsqu'elles établissaient des plans de secours, elles veillaient à tenir la liste des vétérans des crises migratoires, des personnes qui étaient intervenues dans la région auparavant, qui en parlaient la langue et y avaient des relations, afin de pouvoir les mobiliser le cas échéant. Il était aussi essentiel que toute la chaîne de commandement, jusqu'à son sommet, reconnaisse l'importance de tels plans de secours.

85. M. Khalikov a dit que la planification en cas d'imprévus devait être abordée avec subtilité. La meilleure façon constituait à mettre en place une procédure normalisée applicable à tous les migrants en cas d'urgence.

86. Une autre représentation a voulu savoir si le HCR et l'OCHA avaient été consultés au sujet du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, et ce qui, selon eux, constituait la valeur ajoutée de l'OIM par rapport à eux. Concernant la mise en œuvre du Cadre, qu'allait-on faire pour qu'il s'intègre dans d'autres processus, comme l'Agenda transformateur, et comment pouvait-on veiller à préserver l'esprit de complémentarité ?

87. M. Khalikov a dit que l'OCHA avait été amplement consulté. Le Cadre devait être examiné à la réunion suivante du IASC, et contribuerait de manière déterminante à inscrire les crises migratoires à son ordre du jour.

88. M. El Hillo a répondu que le HCR et l'OIM avaient discuté du Cadre. Les deux organisations s'étaient accordées à reconnaître la nécessité de faire preuve de détermination, comme déjà dit, et de disposer de cadres dans lesquels inscrire les réponses.

89. Le Directeur général a rappelé que la question du Cadre avait été soulevée pour la première fois à la réunion annuelle HCR/OIM. Les deux organisations étaient aussi en contact étroit en ce qui concernait l'Initiative Nansen, un programme visant à protéger les personnes

déplacées par des catastrophes naturelles qui avait été lancé à la soixante troisième session du Comité exécutif du HCR, et elles étaient déterminées à faire en sorte que leurs relations, tant au titre du Cadre que de cette initiative, soient fondées sur la coopération et non sur la compétition.

Migration et santé

Panélistes :

- **Dr Martin S. Cetron**, Capitaine, Service de santé publique des Etats-Unis d'Amérique, Directeur, Division des migrations mondiales et des quarantaines, Centre national pour les maladies émergentes et les zoonoses, Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, Atlanta
- **Dr Daniel Lopez-Acuña**, Conseiller du Directeur général, OMS
- **Dr Lisa Rotz**, Chef, Service de la surveillance et des réponses épidémiologiques, Programme de préparation et de réponse au bioterrorisme, Centre national pour les maladies infectieuses, Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, Atlanta

Modérateur :

- **William Lacy Swing**, Directeur général de l'OIM

90. Le Dr Cetron a présenté le projet « Bio-Mosaic », récemment élaboré en collaboration entre les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, l'Université d'Harvard et l'Université de Toronto. Ce projet s'intéressait aux liens entre la démographie, la migration et la santé, et à la façon dont des représentations visuelles de ces liens pouvaient contribuer à l'identification de problèmes de santé publique.

91. La migration humaine avait toujours contribué à la circulation des maladies et, dans un certain nombre de pays, l'immigration était toujours stigmatisée en raison de son association avec l'introduction de maladies. Au cours du siècle passé, la vitesse et le volume des voyages internationaux avaient radicalement changé, et le secteur de la santé publique n'avait toujours pas pris pleinement la mesure des risques que posait cette situation. Alors que près de deux milliards de personnes franchissaient désormais des frontières internationales chaque année, la notion de santé mondiale s'était radicalement transformée, dans la mesure où tout le monde était désormais relié comme jamais auparavant. Du point de vue des maladies infectieuses, ce volume de voyages internationaux signifiait que les organismes pathogènes étaient capables de se propager plus loin et plus vite que par le passé, comme l'avait montré la pandémie de grippe H1N1 en 2009, qui avait touché 122 pays en six semaines seulement.

92. Le Dr Kamran Khan, Professeur de médecine associé à l'Université de Toronto (Division des maladies infectieuses) avait conçu le projet Bio.Diaspora, qui consistait en partie à établir une carte des schémas de transport aérien et à utiliser les données recueillies pour faciliter l'évaluation des risques concernant la circulation des maladies infectieuses. Deux sites internet, www.worldmapper.org et www.migrationsmap.net, fournissaient de précieuses informations complémentaires sur les entrées et les sorties de migrants par pays. Grâce à ces données, un indice de vulnérabilité avait pu être élaboré dans le cadre du projet Bio-Mosaic, permettant à l'utilisateur d'identifier les points névralgiques d'un pays donné qui risquaient d'être particulièrement vulnérables en cas de flambée de maladies infectieuses. Le but visé était d'améliorer la capacité de surveillance et de traitement lors des interventions de santé publique.

93. Le Dr Lopez-Acuña a dit que les spécialistes de la santé et les épidémiologistes s'accordaient à reconnaître que la plupart des migrants étaient jeunes et en bonne santé – l' « effet du migrant en bonne santé » – mais les conditions dans lesquelles s'inscrivait le processus de migration pouvait accroître la vulnérabilité à la maladie. Les facteurs de risque étaient notamment la pauvreté, l'exclusion sociale, la discrimination, la stigmatisation, les obstacles culturels, linguistiques, juridiques et administratifs et, surtout, l'inégalité d'accès aux services de santé, et la piètre qualité des soins dans de nombreux pays de transit et de destination.

94. En 2008, la soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé avait adopté une résolution sur la santé des migrants, qui soulignait la nécessité d'adopter des politiques de santé soucieuses des migrants qui offrent à ceux-ci un accès équitable aux services de santé, de renforcer les capacités parmi les fournisseurs de services de santé et les professionnels de la santé, et de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale conjuguée à l'action intersectorielle. Conformément à cette résolution, l'OMS, l'OIM et le Gouvernement de l'Espagne avaient organisé en 2010, à Madrid, une Consultation mondiale multipartite sur la santé des migrants.

95. Tant la résolution que la Consultation mondiale témoignaient d'une mutation dans la conception de la santé des migrants. Pendant des années, celle-ci avait été généralement abordée sous l'angle de l'exclusion : les migrants étaient considérés comme une menace pour la santé qui nécessitait l'adoption de mesures nationales de lutte contre la maladie. La nouvelle approche, approuvée dans la résolution et débattue lors de la Consultation mondiale, était fondée sur l'inclusion et les droits et visait à réduire les inégalités d'accès aux soins de santé en mettant en place une protection sociale et en développant les politiques associant plusieurs pays et plusieurs secteurs. L'objectif de santé publique était de réduire au minimum les incidences négatives de la migration en influençant certains des déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé, et de réduire ainsi la mortalité et la morbidité parmi les migrants.

96. Cette Consultation mondiale avait fixé quatre axes d'action prioritaires concernant la santé des migrants, qui constituaient un cadre opérationnel de collaboration entre des organisations telles que l'OIM et l'OMS et les Etats Membres. La première priorité était d'améliorer la capacité de surveiller la santé des migrants pour pouvoir obtenir une meilleure compréhension, à l'échelle mondiale, des questions se rapportant à la santé des migrants. A cette fin, il fallait disposer de données normalisées sur la santé des migrants, de façon à mettre en évidence les maladies que ceux-ci amenaient dans les pays de destination et à surveiller les comportements sains et les schémas d'accès aux soins de santé parmi les migrants. Des efforts additionnels seraient nécessaires pour cartographier ou surveiller la santé des migrants.

97. La deuxième priorité visait les cadres politiques et juridiques, afin de faire en sorte que les aspects sanitaires soient intégrés dans l'élaboration de toutes les politiques, y compris celles relevant d'autres secteurs que celui de la santé, comme la protection sociale. Il y avait lieu de prendre en considération les normes internationales relatives à la protection des migrants, et d'élaborer des politiques de santé nationales qui appréhendent la santé des migrants selon une approche de santé publique. La Consultation mondiale avait constaté qu'il était indispensable de disposer d'une base d'informations centrale sur les politiques nationales relatives à la santé des migrants qui avaient eu des résultats positifs et pouvaient, de ce fait, influencer des cadres législatifs, des politiques et des stratégies futurs et contribuer à améliorer la cohérence de l'action menée dans différents secteurs. Elle avait souligné la nécessité d'améliorer la protection sociale de tous les migrants, quel que soit leur statut.

98. La troisième priorité concernait la mise en place de régimes de santé soucieux des migrants, qui veillent non seulement à ce que ceux-ci bénéficient de soins de santé mais aussi à ce qu'ils puissent se repérer sans difficulté à l'intérieur des systèmes de soins de santé. Les obstacles culturels, linguistiques et religieux qui, parfois, entravaient l'accès des migrants aux soins de santé devaient être surmontés, tandis que la capacité des agents de santé à résoudre les questions liées à la fourniture de soins de santé aux populations migrantes devait être renforcée.

99. La quatrième et dernière priorité identifiée concernait les partenariats, les réseaux et les cadres multinationaux. Il était important d'instaurer un dialogue et une coopération sur la migration entre les secteurs et de soutenir les processus en cours. Les questions relatives à la santé des migrants devaient être incorporées dans les processus consultatifs mondiaux et régionaux sur la migration et le développement économique, et la capacité des réseaux existants devait être renforcée pour promouvoir les questions relatives à la santé des migrants. Celles-ci avaient été examinées par le Groupe mondial sur la migration, que l'OMS avait rejoint deux ans auparavant. Elles avaient aussi été débattues lors du Forum mondial sur la migration et le développement au Mexique, en 2010. Il était fondamental qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013. Enfin, elles étaient également débattues dans un certain nombre d'enceintes régionales.

100. En conclusion, il importait que tous les secteurs comprennent bien que la santé des migrants faisait partie intégrante de la question migratoire en général, et qu'elle était indissociable de toute solution concernant les migrations.

101. Répondant à une question d'une délégation qui souhaitait savoir comment l'OIM et l'OMS envisageaient de développer leur coopération à l'avenir, le Dr Lopez-Acuña a dit qu'en ce qui concernait les discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015, l'OMS et l'UNICEF coprésideraient les consultations sur la dimension santé, qui tiendraient compte de la santé des migrants. L'OIM avait déjà soumis une note de position dans la perspective de ces consultations, qui contribuerait utilement aux délibérations. L'OMS et l'OIM avaient entrepris de réexaminer leur mémorandum d'accord afin de renforcer leur collaboration future. Il convenait toutefois que les Etats Membres soient conscients de la nécessité de mettre à disposition des ressources suffisantes pour soutenir ce resserrement des liens de coopération dans le domaine de la santé des migrants.

102. Le Directeur général a dit que la santé des migrants faisait partie intégrante de la thématique migration et développement. Il a exprimé l'espoir que la migration occuperait une place prépondérante dans le programme de développement pour l'après-2015, d'autant qu'elle avait été passée sous silence dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

103. Le Dr Cetron a ajouté qu'actuellement, une grande partie de la communauté internationale ignorait les importantes disparités entre les migrants et les non-migrants en ce qui concernait le risque de maladie et l'accès aux soins de santé. D'où l'importance, pour l'OIM et d'autres, de faire en sorte que la migration occupe une place importante dans le programme de développement pour l'après-2015.

Migration et développement

Panélistes :

- **Michele Klein-Solomon**, Observateur permanent de l'OIM auprès des Nations Unies à New York
- **Peter Sutherland**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement

Modérateur :

- **William Lacy Swing**, Directeur général de l'OIM

104. Mme Klein-Solomon a rappelé qu'avant les années 1980, la migration avait été considérée principalement comme un sujet de préoccupation nationale. Depuis, face à une mondialisation de plus en plus poussée, il était de plus en plus clairement apparu que les peuples et les sociétés devenaient plus interdépendants. Des mutations profondes, notamment dans le domaine des communications et des transports, avaient étendu le phénomène de la migration à toutes les régions et à tous les pays, ce qui exigeait de nouer un dialogue et de coopérer à l'échelle régionale et mondiale. Parmi les grandes étapes officielles de ce processus, il convenait de citer la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, dont le chapitre 10, consacré aux migrations internationales, restait d'actualité. Cette même année, l'Assemblée générale des Nations Unies avait commencé à examiner périodiquement des questions de migration. L'une des percées les plus notables avait été l'émergence, à partir de 1996, des processus consultatifs régionaux sur la migration. Aujourd'hui, la plupart des gouvernements étaient membres de l'un d'eux au moins. En 2001, l'OIM avait instauré le Dialogue international sur la migration, tandis que le Gouvernement suisse avait lancé l'Initiative de Berne afin d'examiner des thèmes communs issus des processus consultatifs régionaux et de formuler un programme international de gestion des migrations. En 2003, l'OIM et le HCR avaient créé le Groupe de Genève sur la question migratoire, chargé de faciliter les consultations interinstitutions, cependant que la Commission mondiale sur les migrations internationales avait commencé ses travaux, qui avaient débouché, en 2005, sur un rapport intitulé *Les migrations dans un monde interconnecté : Nouvelles perspectives d'action*.

105. Pendant cette période, les gouvernements avaient progressivement pris la mesure du lien étroit entre la migration et le développement socioéconomique, les questions environnementales, la paix et la sécurité. Cette prise de conscience a ouvert la voie au premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, en 2006 – un moment historique où des gouvernements défendant des points de vue radicalement différents se sont retrouvés pour débattre de questions de migration dans un esprit constructif. Auparavant, le Secrétaire général des Nations Unies avait élargi le Groupe de Genève sur la question migratoire, devenu le Groupe mondial sur la migration, et avait nommé un Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement. Ce premier Dialogue de haut niveau avait débouché sur la création du Forum mondial sur la migration et le développement, un processus informel et non contraignant piloté par les Etats qui visait à permettre un partage d'expériences et d'enseignements et comprenait un important volet société civile. Dès le départ, l'OIM avait hébergé l'Unité de soutien du Forum mondial, détaché un haut fonctionnaire spécialiste des questions de migration pour appuyer la présidence du Forum, élaboré des documents

d'information et mis à disposition des spécialistes sur demande. Elle avait également assuré le suivi de nombreuses recommandations, coproduit plusieurs manuels et élaboré des profils migratoires.

106. Le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement offrait l'occasion d'imprimer une orientation au dialogue et à l'action sur la migration à l'échelle mondiale. Le thème général qui était proposé portait sur la définition de mesures concrètes en vue d'optimiser les avantages des migrations internationales et leurs liens avec le développement. A ce jour, les délégations demeuraient divisées, essentiellement sur la question du rôle dévolu aux Nations Unies dans le domaine de la migration. La manière dont ces divisions seraient résolues aurait une incidence non seulement sur la tenue ou non d'autres dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et, dans l'affirmative, sur leur périodicité, mais aussi sur la forme que prendraient les conclusions de ce deuxième Dialogue. A cet égard, les délégations à Genève devaient œuvrer en étroite concertation avec leurs représentants à New York, pour que les positions de leurs gouvernements soient formulées avec cohérence.

107. Conformément à sa Constitution et à la résolution A/RES/65/170 (2010) de l'Assemblée générale, l'OIM avait officiellement un mandat de coordination et de coopération en ce qui concernait les préparatifs du Dialogue de haut niveau. A cette fin, elle s'efforçait de promouvoir l'intégration de la migration dans le processus de développement à l'échelle nationale, régionale et mondiale, de défendre et de protéger les droits humains de tous les migrants, quel que soit leur statut, et d'appuyer les consultations et la coopération multipartites et inter-Etats sur la migration, notamment par ses connaissances et son savoir-faire. En outre, le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies l'avait invitée, ainsi que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), à élaborer avec le Groupe mondial sur la migration des projets de recommandations et de conclusions pour le Dialogue de haut niveau. Les contributions actuellement à l'examen visaient essentiellement à intégrer la migration dans des processus internationaux se rapportant au développement et dans des politiques et plans sectoriels nationaux, à garantir la protection des migrants, à consolider les bases de données, de recherche et de connaissances, et à améliorer la coordination multipartite et les capacités des différents acteurs. En sa qualité de Présidente du Groupe au second semestre de 2013, l'OIM s'emploierait à s'assurer le soutien de partenaires aux préparatifs et aux débats. Elle s'était déjà mise en relation avec les commissions régionales des Nations Unies, qui présideraient le Groupe au cours du premier semestre de 2013. Parmi les autres mesures susceptibles d'être prises dans la perspective du Dialogue de haut niveau, il convenait de citer une publication commune sur l'action menée par les organismes membres du Groupe dans le domaine de la migration et du développement, ou encore une déclaration du Groupe à l'ouverture de la plénière du Dialogue de haut niveau.

108. L'OIM avait adapté son programme de travail en 2013 de manière à contribuer au Dialogue de haut niveau. L'initiative des Amis du Président visait à tenir les Membres informés des préparatifs du Dialogue de haut niveau et à enrichir ceux-ci de leurs points de vue. En outre, une série de tables rondes serait organisée par l'OIM, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et le FNUAP pour informer les délégations à New York. D'autres mesures de préparation consisteraient à collaborer avec les processus consultatifs régionaux et à organiser ou coorganiser d'autres réunions préparatoires. Le but de l'OIM était de garantir un débat constructif, une meilleure coopération inter-Etats et multipartite, et des résultats plus satisfaisants pour les migrants et la société.

109. M. Sutherland a dit qu'avant le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2006, les Etats membres des Nations Unies avaient été profondément divisés sur la question de savoir comment appréhender la question des migrations. Certains avaient fait valoir que les politiques migratoires relevaient de la souveraineté nationale, tandis que d'autres s'étaient montrés soucieux d'intégrer l'évolution institutionnelle de la migration et le dialogue sur les migrations dans les structures existantes des Nations Unies. Une solution de compromis avait été trouvée en créant le Forum mondial, une enceinte de dialogue permanent sur la migration et le développement qui était directement reliée aux Nations Unies. Institué à la fin du Dialogue de haut niveau de 2006 avec une structure réduite au minimum, le Forum mondial s'était développé avec un succès remarquable, comme en avait témoigné sa récente réunion à Maurice, à laquelle plus de 130 pays et de nombreuses ONG avaient été représentés. Le Forum avait débouché sur d'excellents projets de coopération et autres.

110. Les liens entre le Forum et les Nations Unies avaient été entretenus grâce à la participation, à chaque réunion du Forum, du Secrétaire général des Nations Unies et du Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement. Lui-même avait aussi participé à toutes les réunions du Comité directeur et des Amis du Forum. Un autre lien avait été l'idée qu'au sein du Groupe mondial sur la migration, les organismes des Nations Unies et l'OIM préféreraient un mécanisme de soutien qui évolue en une sorte de secrétariat servant de mémoire institutionnelle des délibérations.

111. Grâce aux discussions menées au sein du Forum mondial, les différences entre les membres, tout en demeurant manifestes, s'incrinaient dans un cadre plus coopératif. Il serait bon que le Dialogue de haut niveau se félicite des progrès accomplis par le Forum mondial et le Groupe mondial sur la migration. Toute politisation devrait être évitée. Dans certains Etats, il était indispensable de combler les importants décalages entre la capitale, Genève et New York, où l'on connaissait mal le Forum mondial.

112. Le Dialogue de haut niveau de 2013 serait une excellente occasion de dégager un consensus sur la question des migrants pris dans des crises graves, notamment au lendemain d'un conflit civil ou d'une catastrophe naturelle. Une série de principes directeurs pourrait être adoptée sur les obligations incombant aux pays d'origine, par exemple en ce qui concernait l'adoption de plans de secours, la création de registres électroniques de migrants, la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de mécanismes de réponse rapide, ou encore la fourniture d'une aide juridique aux migrants. Dans les pays de destination, il était indispensable d'adopter des politiques d'urgence qui ne défavorisent pas les migrants, en leur délivrant des visas qui confèrent le droit de retourner au pays. Il convenait en outre que le Dialogue de haut niveau se penche sur la question de savoir comment incorporer la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. De nombreux membres de la communauté en développement continuaient à considérer la migration comme un obstacle au développement au lieu de l'envisager sous l'angle des avantages qu'elle présentait. Il était indispensable de leur faire comprendre que la migration stimulait le développement et contribuait à leurs objectifs. Le deuxième Dialogue de haut niveau offrirait en outre l'occasion de commencer à établir un programme à long terme de gouvernance des migrations internationales. A cette fin, une série d'objectifs précis devaient être fixés, portant notamment sur les migrants pris dans des crises aiguës ou bloqués dans des camps ou des pays de transit et incapables de poursuivre leur route ni de rebrousser chemin.

113. Au cours de la discussion qui a suivi, l'orateur de l'Union européenne a dit que, pour sa part, l'UE avait adopté une approche globale de la migration et de la mobilité qui visait à favoriser la migration régulière, à lutter contre la migration irrégulière, à promouvoir la migration

et le développement, à protéger les migrants, et à renforcer la dimension externe de la politique d'asile de l'UE. Cette approche était évolutive et pouvait déboucher sur des outils tels que les profils migratoires, les partenariats pour la mobilité, ou des programmes communs pour les migrations. Elle ouvrait la voie à des partenariats avec d'autres pays et régions en vue d'élaborer, à l'avenir, des programmes pour les migrations régionaux et mondiaux. Comment la coopération régionale pourrait-elle évoluer dans le contexte d'une gouvernance mondiale des migrations ?

114. Deux représentants ont dit que sans une réelle coopération internationale, il était impossible de bien gérer les migrations au 21^e siècle. La participation de l'OIM et d'autres organismes au Forum mondial était fondamentale à cet égard, dans la mesure où celui-ci était une source d'expertise internationale sur laquelle les Etats pouvaient s'appuyer pour élaborer leurs politiques migratoires.

115. Plusieurs représentants ont abordé la question de l'incorporation de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015 et du rôle que les gouvernements pourraient jouer dans ce processus. Il était important que la migration soit dûment prise en considération dans la programmation des Nations Unies, au même titre que les droits de l'homme et la coopération. Cette intégration ferait partie d'un processus politique, sans être pour autant politisée. Les objectifs du Millénaire pour le développement avaient été négociés par des spécialistes du développement qui n'étaient pas nécessairement des experts de la migration. D'où la nécessité d'encourager les gouvernements à faire en sorte que des experts de la migration soient associés à ces discussions.

116. Selon une autre représentation, il convenait effectivement que les préparatifs du Dialogue de haut niveau ne soient pas politisés ; le moment était venu de se pencher sur la question des migrants pris dans une crise. Parmi d'autres questions d'actualité qui demandaient à être examinées, l'on pouvait citer les sexospécificités et la migration, la définition des principes de migrations bien gérées, la gestion des flux de migration composites pour éviter les crises et maximiser le développement et les avantages économiques, la mobilité des talents dans le contexte des diasporas, la création d'une base de données sur la migration, ou encore le dialogue interculturel.

117. Un Etat Membre a voulu savoir comment améliorer le Groupe mondial sur la migration, et s'il y avait lieu de renforcer les liens entre celui-ci et les discussions intergouvernementales.

118. Deux Etats Membres ont insisté sur l'importance de tenir compte de la contribution des diasporas sur le plan des connaissances et du savoir-faire. Il importait en outre d'envisager de centraliser les ressources relatives à la migration, y compris les contributions de la diaspora, d'examiner le rôle de la migration dans tous les domaines du développement, et d'examiner la mesure dans laquelle les migrants parfaitement intégrés dans leur communauté d'accueil pouvaient contribuer à nouer un réel dialogue entre les pays d'origine et les pays d'accueil.

119. M. Sutherland a dit que le Forum mondial avait d'abord été institué parce qu'il n'existait pas d'approche mondiale de la migration mais de nombreuses négociations régionales sur la question. Les flux de main-d'œuvre et de migrants avaient mis en lumière la nécessité d'une telle approche mondiale. Le Forum mondial n'avait pas les moyens de s'intéresser à la coopération régionale. La question du dialogue entre les cultures était étroitement liée aux politiques d'intégration nationales, si bien qu'elle n'avait pas revêtu une priorité élevée pour le Forum mondial par le passé. Initialement, il avait été prévu de créer un point focal du Forum mondial dans chaque pays, chargé de faire la synthèse des diverses mesures administratives prises dans le

domaine de la migration et du développement, afin d'améliorer la concertation et la coopération à l'échelle nationale. Toute mesure prise dans ce domaine ne devait pas rester l'exclusivité des ministères des affaires étrangères, mais faire intervenir d'autres acteurs clés, comme la justice, la sécurité intérieure et le développement. La réintroduction de tels points focaux contribuerait de manière décisive à parvenir à un développement intégré.

120. En ce qui concernait la façon d'améliorer le Groupe mondial sur la migration, il a dit que si plusieurs de ses membres, dont l'OIM, avaient déployé d'importants efforts pour intégrer le Groupe dans des débats émergents, d'autres s'étaient engagés à des degrés divers. Pour certains, la migration était un aspect essentiel de leur rôle d'élaboration des politiques, tandis que pour d'autres, il s'agissait d'une question périphérique. Pour pouvoir réellement améliorer le Groupe, il était indispensable que tous ses membres collaborent avec plus d'efficacité. Il était aussi urgent de le doter d'un secrétariat.

121. Il a reconnu qu'il fallait à tout prix éviter de politiser le Dialogue de haut niveau. Il a exprimé l'espoir que l'impulsion positive imprimée à Genève déboucherait sur un débat constructif sans conflits idéologiques à New York. Pour pouvoir obtenir des résultats concrets, il était indispensable de bien circonscrire les sujets de discussion et de les hiérarchiser. Il a mis en garde contre le risque d'inscrire trop de questions à l'ordre du jour.

122. En conclusion, le Dialogue de haut niveau pourrait confirmer l'intérêt et l'importance du Forum mondial et s'intéresser à son financement et à ses ressources budgétaires. Selon toute vraisemblance, le Forum ne s'écarterait pas de sa trajectoire actuelle pour prendre une direction radicalement nouvelle. En ce qui concernait le programme de développement, tous les renseignements disponibles montraient que les politiques et les programmes pouvaient renforcer les avantages de la migration et en atténuer les répercussions négatives. C'est pourquoi, il fallait faire en sorte que toutes les parties prenantes du développement aient connaissance de ces renseignements et de leur pertinence.

123. Concernant la fixation de nouveaux objectifs de développement, des propositions précises seraient faites au cours du premier semestre de l'année. Une réunion de haut niveau était prévue en septembre. Il était essentiel que les parties prenantes de la migration participent activement à ce processus.

124. Mme Klein-Solomon s'est félicitée du débat constructif. Elle a signalé qu'il existait déjà un forum de dialogue interculturel, l'Alliance des civilisations, qui était une initiative du Secrétaire général des Nations Unies. Parmi les questions clés auxquelles elle s'intéressait figurait la migration dans le contexte du dialogue interculturel. L'OIM coopérait étroitement avec l'Alliance des civilisations, et pouvait fournir de plus amples informations sur ses efforts. Elle a admis qu'à ce jour, l'ordre du jour du Dialogue de haut niveau ne ménageait pas une place très importante à l'intégration, et que des mesures pourraient être prises pour examiner cette question.

125. Le sentiment dominant était qu'il fallait veiller à éviter de politiser le Dialogue de haut niveau, et que celui-ci devait s'efforcer de parvenir à des résultats concrets. Le Représentant spécial avait suggéré que les migrants pris dans une crise figurent parmi les questions prioritaires, de même que les mesures visant à incorporer la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Il était important de s'inscrire dans une perspective à long terme, et d'adopter des mesures courageuses tout en gérant les attentes. Des efforts devaient être déployés pour garantir la concertation et la coopération entre New York, Genève et les divers ministères et départements gouvernementaux nationaux. En outre, il était essentiel que toutes les parties

prenantes, y compris la société civile, les associations de migrants et les employeurs, participent à ce processus.

126. Le Directeur général a dit que l'OIM apportait un soutien de longue date aux processus consultatifs régionaux et au dialogue mondial et qu'elle continuerait à le faire. L'Organisation envisageait de jouer un rôle clé dans les préparatifs du Dialogue de haut niveau de 2013 et dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. A cet égard, les Membres de l'OIM avaient un important rôle de coordination à jouer, et devraient diffuser la résolution récemment adoptée sur le Dialogue de haut niveau en soulignant l'importance de l'OIM en tant qu'agence internationale des migrations.

DEBAT GENERAL⁷

127. Les Etats Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique, ont fait une déclaration : Afghanistan, Algérie (pour le Groupe africain et en son propre nom), Allemagne, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Costa Rica, Egypte, El Salvador, Espagne, Etas-Unis d'Amérique, Ethiopie, Equateur, France, Ghana, Haïti, Hongrie, Inde, Iran (République islamiste d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Lituanie, Madagascar, Maldives, Maroc, Mexique, Monténégro, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pérou (pour le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes), Philippines, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Zimbabwe.

128. Des déclarations ont également été faites ou présentées par les observateurs suivants : Chine, Fédération de Russie, HCR, Ordre souverain de Malte, Qatar, Union européenne, et World Vision International.

129. Divers orateurs ont chaleureusement souhaité la bienvenue aux nouveaux Etats Membres et observateurs, et trois ont remercié le personnel national et expatrié de l'OIM pour son engagement dans des lieux parfois difficiles et dangereux.

130. Il y avait lieu d'espérer que le deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement traiterait de questions pertinentes et actuelles qui amélioreraient la capacité collective des Etats Membres à obtenir des résultats concrets et les aideraient à relever les défis migratoires auxquels ils étaient confrontés. Plusieurs Etats Membres étaient d'avis qu'il offrait à l'OIM une occasion exceptionnelle pour affirmer sa position en tant que principale institution spécialisée dans les questions de migration. De fait, l'OIM avait beaucoup à apporter au processus préparatoire en cours sur le plan de ses connaissances spécialisées et de son savoir-faire en matière de gestion des crises migratoires. En outre, la résolution du Conseil définissait clairement son rôle à cet égard. Le Président sortant a été remercié pour l'initiative qu'il avait prise de créer le groupe des Amis du Président, qui avait rédigé la résolution, et pour les orientations stratégiques qui avaient été adoptées. Les discussions thématiques que l'OIM avait organisées à New York dans le cadre du Dialogue international sur la migration avaient encouragé le dialogue avec les Etats Membres, les organisations internationales, les organisations de la société civile et les spécialistes de la migration, et

⁷ Les textes des déclarations reçus des Etats Membres et observateurs, ainsi que les remarques de clôture du Directeur général sont accessibles aux Etats Membres sur le site internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

permettraient aux missions permanentes à New York d'avoir une conception commune des réorientations du débat mondial sur la migration et le développement. En outre, plusieurs participants ont insisté sur l'importance d'une synergie entre New York et Genève, de même que sur la nécessité d'intégrer la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Ils ont aussi estimé que le Dialogue de haut niveau offrait l'occasion de réexaminer les relations entre l'OIM et les Nations Unies.

131. Les demandes croissantes adressées à l'OIM ainsi que leurs incidences budgétaires ont été évoquées par plusieurs Etats Membres, qui étaient nombreux à féliciter l'Administration de continuer à appliquer la croissance nominale zéro dans un contexte économique mondial sombre. Les problèmes posés par l'augmentation des coûts et les conséquences éventuelles sur l'action de l'OIM ne devaient toutefois pas être négligés. Il pourrait être souhaitable d'effectuer une évaluation des risques et d'en diffuser les conclusions auprès des Etats Membres. L'annexe du Rapport du Directeur général, qui décrivait les mesures d'économie prises par l'OIM, contenait d'utiles informations à cet égard. L'Organisation allait devoir élargir sa base de donateurs pour y inclure des donateurs privés et non traditionnels de façon à garantir la stabilité du financement sans laquelle elle n'était pas en mesure d'agir, mais elle devait aussi évaluer le bien-fondé et la viabilité d'un tel élargissement, et définir les critères applicables aux dons du secteur privé. Les modalités budgétaires actuelles risquaient de nuire à la capacité de l'OIM à s'acquitter de fonctions essentielles. C'est pourquoi, plusieurs Etats Membres se sont félicités des délibérations en cours du Groupe de travail sur la réforme budgétaire et des nouvelles idées sur lesquelles elles avaient débouché.

132. Le Groupe africain s'est déclaré favorable au processus de réforme institutionnelle mis en œuvre par le Directeur général, et plus particulièrement à la transformation du bureau de pays de Nairobi en bureau régional. Il espérait que les fonds nécessaires seraient disponibles pour permettre à ce bureau régional de fonctionner le plus rapidement possible. Un certain nombre d'Etats Membres ont souscrit à ce point de vue.

133. Le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire a reçu un soutien massif. Il permettrait à l'OIM de renforcer les articulations et les synergies entre différents secteurs, de réduire au minimum les insuffisances et d'améliorer sa capacité d'intervention en cas de crise, tout en donnant une nouvelle impulsion à la promotion et à la protection des droits des migrants. Il importait que ce Cadre soit un outil facile à utiliser et qu'il soit largement diffusé, y compris auprès des décideurs gouvernementaux. Certains Etats Membres ont estimé que l'OIM devait veiller à ce que le Cadre ne soit pas mis en œuvre aux dépens du mandat principal de l'Organisation, qu'il n'entraîne pas de coûts additionnels ni ne nécessite des ressources humaines supplémentaires, et qu'il n'y ait pas de chevauchement d'activités. En tout cas, sa mise en œuvre était subordonnée au consentement de l'Etat intéressé, compte dûment tenu de sa souveraineté. Il convenait qu'il soit passé en revue chaque année par les Vérificateurs externes des comptes ou dans le Rapport du Directeur général, et qu'il soit coordonné avec le mécanisme central piloté par les Nations Unies. Il importait qu'il ne perde pas de vue les activités menées au titre de l'Initiative Nansen. Un Etat Membre a fait observer que la fourniture d'une protection de qualité aux migrants exigeait du personnel hautement qualifié et spécialement formé, ainsi que le respect des principes fondamentaux de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

134. Un observateur, relevant que le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire était censé compléter, et non remplacer, les mécanismes de réponse existants, tels que l'approche sectorielle, le système de protection des réfugiés et les cadres de maintien de la paix et de développement en temps de crises et au lendemain de crises, a estimé qu'il serait utile de préciser les catégories de

personnes auxquelles il s'appliquait, et d'établir une distinction entre déplacement forcé et migration volontaire, déplacement externe et interne, demandeurs d'asile et réfugiés, etc., faute de quoi l'importante distinction entre mouvements forcés et volontaires serait brouillée, ce qui serait source de confusion. Peut-être y aurait-il également lieu d'établir une distinction entre les « approches et outils de gestion des migrations » et les « réponses humanitaires ».

135. Plusieurs Etats Membres se sont déclarés très intéressés par la Conférence ministérielle sur la diaspora que l'OIM prévoyait d'organiser au premier semestre de 2013. La diaspora jouait un rôle important, en acquérant de nouvelles expériences et de nouvelles connaissances, en contribuant à l'économie et au développement des pays d'origine et de destination, en entretenant des liens avec les compatriotes, et en contribuant à la préservation de l'identité nationale et de la langue. Les conclusions de cette conférence devraient normalement contribuer au Dialogue de haut niveau.

136. Un Etat Membre s'est déclaré favorable à la suggestion faite par la délégation du Kenya d'organiser un sommet mondial sur la migration. Trois Etats Membres ont constaté de nouvelles tendances dans les flux migratoires, qui évoluaient de plus en plus selon un schéma Sud-Sud et non plus tant Nord-Sud.

137. Un certain nombre d'Etats Membres ont saisi l'occasion du débat général pour faire des annonces. L'Australie a annoncé qu'elle contribuerait à hauteur de 100 000 dollars australiens au Rapport *Etat de la migration dans le monde* et au Dialogue international sur la migration, étant donné que cette année serait importante sur le plan des politiques de migration et développement. La représentation de la Belgique a annoncé que son pays doublerait le montant de sa contribution sans affectation spéciale au Fonds de l'OIM pour le développement en 2013, pour la porter à 1 600 000 euros. Le Zimbabwe a fait savoir qu'il notifierait sous peu à l'Organisation sa ratification des amendements à la Constitution.

138. Plusieurs représentants ont exprimé leur soutien au Fonds de l'OIM pour le développement et ont remercié les Etats Membres qui l'avaient abondé. L'un d'eux s'est déclaré particulièrement reconnaissant à la Belgique de doubler sa contribution sans affectation spéciale en 2013. Tous les Etats Membres ont été vivement engagés à contribuer au Fonds. Un Etat Membre s'est félicité des efforts déployés pour élargir la base de donateurs du Fonds pour le développement et examiner les possibilités de collecter des fonds auprès d'autres donateurs que les Etats Membres.

139. Plusieurs autres représentants ont exprimé leur soutien au Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, qui permettrait à l'OIM d'intervenir rapidement et avec efficacité. L'un d'eux a suggéré d'inviter des institutions financières privées à soutenir le Mécanisme.

140. Le Directeur général a pris note avec satisfaction des expressions de soutien à un certain nombre de questions revêtant une grande importance pour l'Organisation. Concernant le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire qui, s'il avait déjà existé lors de la crise libyenne, en 2011, aurait fourni d'utiles orientations à cette occasion, l'OIM continuerait à consulter étroitement les Etats Membres et ses partenaires du système des Nations Unis et rendrait régulièrement compte de sa mise en œuvre. Elle veillerait à ce qu'il soit largement distribué, et continuerait à travailler main dans la main avec les parties intéressées pour faire avancer l'Initiative Nansen. Pour ce qui était de la contribution de l'OIM au Dialogue de haut niveau, il serait bon que celui-ci débouche sur une plus grande reconnaissance de l'action de l'OIM. Dans le cadre de ses efforts pour tenir

les Membres informés des faits nouveaux sur cette question, l'OIM envisageait d'organiser une séance d'information sur les préparatifs du Dialogue de haut niveau au début de 2013 à l'intention des groupes régionaux. Elle encourageait tous les Etats Membres à soutenir le rôle de l'OIM, à l'exemple du Mexique et de la Hongrie.

141. Constatant que la Conférence ministérielle sur la diaspora avait également bénéficié d'un large soutien, le Directeur général a exprimé l'espoir que les pays participants y joueraient un rôle actif et la considèreraient comme l'occasion d'intensifier les efforts déployés sur des questions telles que les rapatriements de fonds.

142. Le Directeur général a exprimé sa reconnaissance aux pays qui avaient soulevé la question des contributions sans affectation spéciale, et a remercié ceux qui versaient régulièrement de telles contributions et soutenaient ainsi le Fonds de l'OIM pour le développement. L'Administration était déterminée à augmenter le Fonds pour le développement et ferait tout son possible pour que le Bureau régional de Nairobi soit pleinement opérationnel dans les meilleurs délais. La complexification du phénomène migratoire et le maintien du principe de la croissance nominale zéro exposaient l'OIM à des risques accrus, ainsi qu'au risque de rater des occasions. Les contributions volontaires étaient la meilleure solution tant que les Etats n'auraient pas décidé de la façon de régler la situation.

143. Le Directeur général se réjouissait à la perspective de connaître le point de vue des autres Etats Membres sur l'idée séduisante d'un sommet mondial des chefs d'Etat sur la migration. Il ne doutait pas que d'autres suivraient l'exemple du Zimbabwe et annonceraient leur projet de ratifier les amendements à la Constitution, ou celui du Burkina Faso et du Bénin en s'acquittant à l'avance de leurs contributions assignées. Il a réitéré sa proposition selon laquelle l'OIM pourrait assurer gracieusement le secrétariat du Groupe mondial sur la migration, sur le modèle des processus consultatifs régionaux.

144. En conclusion, le Directeur général a dit que le Conseil avait plusieurs réalisations à son actif : il avait adopté les résolutions sur le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire et sur l'OIM et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement ; il avait approuvé le Programme et Budget pour 2013 ; et il avait admis trois nouveaux Etats Membres et trois nouveaux observateurs (il était fort probable que six autres pays, pour lesquels le processus de demande d'admission n'avait pas été achevé à temps pour la présente session du Conseil, deviennent Membres à la session extraordinaire du Conseil en juin 2013).

145. Outre ces réalisations, le Conseil avait noté que de nouvelles possibilités de partenariat étaient apparues avec la coprésidence de l'OIM du groupe de travail sur le Dialogue de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat, et l'arrivée du nouveau Directeur général de l'OIT. Certaines délégations s'étaient montrées intéressées par la suggestion de réexaminer les relations entre l'OIM et les Nations Unies parallèlement aux préparatifs du Dialogue de haut niveau. Le dernier réexamen de ce type avait eu lieu cinq années auparavant. D'autres avaient vivement engagé l'OIM à suivre une approche de la gestion des migrations axée sur les droits et le bien-être des migrants. Une telle approche fondée sur les droits faisait partie intégrante de toutes les activités de l'OIM, qui portait une attention particulière aux questions de sexospécificité et aux vulnérabilités liées au sexe au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes. Un certain nombre de délégations avaient déclaré comprendre les incidences de la politique de croissance nominale zéro sur l'Organisation, et avaient recommandé qu'une évaluation des risques soit effectuée, dont il serait rendu compte à la session suivante du Comité permanent.

146. Le Directeur général a dit que les Etats Membres souhaiteraient peut-être examiner la possibilité de mesures de suivi dans les domaines suivants :

- a) Contribuer à faire en sorte que l'OIM joue un rôle central dans le Dialogue de haut niveau sur la base de la résolution adoptée par le Conseil ;
- b) Veiller à une étroite concertation pour combler tout déficit d'information ou d'engagement concernant le Dialogue de haut niveau entre les missions à Genève et à New York d'une part, et entre les missions et leurs capitales de l'autre ;
- c) S'employer activement à faire en sorte que la question du couple migration et développement figure dans le programme de développement pour l'après-2015 ;
- d) Soutenir l'OIM en sa qualité d'organisme chef de file dans le domaine de la migration ;
- e) Echanger des idées sur la proposition d'organiser un sommet mondial sur la migration, éventuellement en tant que résultat du Dialogue de haut niveau ;
- f) S'ils ne l'avaient pas encore fait, s'acquitter de toutes les contributions assignées restant dues, ratifier les amendements à la Constitution et envisager de verser des contributions volontaires aux mécanismes de financement spéciaux de l'OIM, dont le Fonds de l'OIM pour le développement et le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires.

147. Le Directeur général, pour sa part, s'est engagé à :

- a) Collaborer étroitement avec le Président du Conseil pour veiller à la mise en application de la résolution relative au Dialogue de haut niveau, et donner suite à la demande visant à envoyer la résolution au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux délégations des Etats Membres à Genève et à New York ;
- b) Rendre compte de l'état d'application du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire et veiller à ce que les observations des délégations des Etats Membres et du HCR soient prises en considération.

CLOTURE DE LA SESSION

148. Le Président a déclaré close la cent unième session du Conseil le vendredi 30 novembre 2012 à 13 h 00.